

[page d'accueil](#)

[introduction](#)

[courte histoire
de paysages](#)

[la folie de la
vigne](#)

[l'après
phyloxera](#)

[paysages
lithiques](#)

[arbres pluriels
et singuliers](#)

[la renaissance
du Cahors](#)

[terroirs et
paysages](#)

[mises en scène](#)

[vigne et ville](#)

[regards](#)

[paysages 2040](#)

[à propos du
Cahors](#)

[glossaire](#)

[sources](#)

Appellation d'Origine Contrôlée : (définition INAO) L'appellation d'Origine Contrôlée est un signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Elle est l'expression d'un lien intime entre le produit et son terroir.

Auxerrois : Cépage principal du Cahors (le nom scientifique est le Cot Noir)

Bolet : perron et escalier de pierre extérieur couvert d'une toiture en auvent permettant d'accéder à l'étage de la maison.

Cayrou : amas de cailloux amorphes résultants de l'épierrement des champs

Cazelle / gariotte : Petite construction de pierres sèches issues de la mise en culture de terrains où la roche est affleurante. Exempt de charpente, le toit est édifié en assises de lauzes de pierre posées en encorbellement, formant un plan circulaire. Ces constructions avaient pour fonctions d'abriter le vigneron des intempéries, de ranger les outils agricoles, de soustraire au soleil les boissons et les provisions pour la pause du midi, de servir de lieu de repos pour le paysan ou le vigneron harassé par la pénible besogne des champs ou de la vigne.

Cévenne : versant caillouteux en pente raide sur l'un des deux flancs d'une vallée

Charte de Fontevraud : La Charte Internationale de Fontevraud a été élaborée sous l'impulsion de l'Interprofession InterLoire et de la « Mission du Val de Loire » à la suite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO de la région Val de Loire en 2000 et du colloque international de Fontevraud « Paysages de vignes et de vins » qui s'est tenu en juillet 2003. pour en savoir plus : <http://www.chartedefontevraud.org/>

Combe : petit vallon

Cot (cote noir) : Le cot est le nom scientifique du cépage principal du Cahors (il peut être également appelé Malbec, Auxerrois et de bien d'autres noms...)

Glacis : Partie constituant le pied d'un versant. De plus faible pente que le versant, il s'est constitué par l'accumulation de matériaux qui s'en sont détachés.

Grèzes : Les grèzes sont des éboulis de pentes consolidés.

Hiérarchisation : classification interne aux appellations (icône, premium...)

Latifundium (pl. latifundia) : Grands domaines agricoles.

Malbec (Malbeck) : cépage principal du Cahors, vraisemblablement du nom d'un certain Malbeck qui l'aurait introduit en Gironde (Ainsi le Cot prend différents noms suivants les régions, noms souvent inspirés par le patronyme de son importateur). C'est aujourd'hui le nom commercial internationalement reconnu.

« Noyau d'élite » : L'expression « noyau d'élite » est attribuée à G. Kuhnholz-Lordat et fait référence aux 7 communes qui ont assuré la continuité de production de vins de Cahors. Il s'agit des communes de Parnac, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Luzech, Albas, Anglars-Juillac, Puy-L'Evêque et Vire-sur-Lot. C'est à partir de ce noyau que va pouvoir se reconstruire le vignoble du Cahors...

Ripisylve : cordon boisé des berges d'un cours d'eau (forêt rivulaire).



Segmentation : La segmentation consiste à décliner un produit initial en une gamme de produits pour répondre à une palette des demandes des consommateurs.

Serre : relief allongé de plateau entre deux vallées parallèles

Surface Agricole Utilisée : (définition INSEE) La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). La mesure de la SAU résulte des données des recensements agricoles issues de déclarations des exploitants agricoles.

Tuque : sur les plateaux du Quercy blanc, éminence de relief généralement recouvert de pelouse ou de landes.

Vin Délimité de Qualité Supérieure (VDQS) : La catégorie de vins d'appellation d'origine vin de qualité supérieure (AOVDQS), ou plus souvent VDQS, est apparue pendant la Seconde Guerre mondiale et a été officialisée par une loi du 18 décembre 1949. Les VDQS étaient dès le départ des vins d'une certaine qualité, mais d'une notoriété moindre que ceux des vins d'AOC. Le VDQS, pour circuler sous ce nom, doit être muni d'un label délivré par le syndicat viticole de la région intéressée. Le Parlement français a ratifié le 28 novembre 2007 l'ordonnance 2006-1547 du 7 décembre 2006, sur le régime des labels de qualité et des appellations d'origine en organisant, au 31 décembre 2011, la suppression de la catégorie VDQS. Les VDQS concernés doivent choisir entre la dénomination vin de pays (qui n'est pas une appellation au sens strict administratif français du mot) ou l'AOC.

Winerie (anglicisme Winery/Wineries) : Établissement au sein duquel sont élaborés des vins. En France, il semble que ce mot soit le plus souvent associé aux grandes unités agro-industrielles par opposition aux chais traditionnels et à une vinification plus artisanale. Dans les pays anglo-saxons, les wineries sont autant des chais artisanaux que de grandes caves industrielles.

Zones Agricoles Protégées : définies par l'article L112-2 du code rural et de la pêche maritime. Les Zones Agricoles Protégées visent à préserver de l'urbanisation des terres agricoles qui présentent un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

Acronymes

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

CGAAER : conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

IG : Identification Géographique

IGP : Indications Géographiques Protégées

INAO : Institut National des Appellations d'Origines

IVSO : Interprofession des Vins du Sud-Ouest

OCM : Organisation Commune du Marché (viti-vinicole)

ODG : Organisme de Défense et de Gestion

UIVC : Union Interprofessionnelle des Vins de CAHORS (Ancien Syndicat Interprofessionnel du vin de Cahors). L'Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors est un syndicat interprofessionnel constitué des organisations professionnelles représentatives des producteurs et négociants : le Syndicat de Défense de l'Appellation d'Origine Contrôlée Cahors et le Syndicat des Négociants en Vin de Cahors et commerce en gros des vins et Spiritueux du Lot (SNVCSL)

SAU : Surface Agricole Utilisée

VDQS : Vin Délimité de Qualité Supérieure

VQPRD : Vin de Qualité Produits dans une Région Déterminée

VSIG : Vins Sans Indication Géographique

ZAP : Zones Agricoles Protégées